

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

=====  
Un Peuple – Un But – Une Foi  
=====

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL  
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

**Procédures d'engagement et de liquidation  
des dépenses de fonctionnement**

**I. Dépenses éligibles au fonctionnement**

- Location de véhicules
- Carburant
- Fournitures de bureaux
- Hébergement et restauration
- Frais de déplacement
- Perdiem
- Entretien et maintenance
- Location M.OD
- Frais de traversée bac Ziguinchor

**II. Engagement**

*Seul le Ministre ordonnateur peut autoriser une dépense quelque soit le montant sur demande express du Président de la Commission.*

*Cette dépense pour être agréée sauf disposition contraire du Ministre doit être comprise dans celle énumérée ci-dessus.*

*Toute dépense supérieure ou égale à 20.000 F doit être justifiée sur facture.*

*En raison de l'urgence que requiert l'exécution du programme, nous suggérons la mise en place d'une caisse d'avances pour faire face aux dépenses de l'ensemble des commissions.*

*Elle pourrait être plafonnée à.....et réalimentée chaque fois que de besoin après contrôle du Ministre ou de son mandataire.*

*Cette caisse aura l'avantage d'assurer la fluidité des engagements, la limitation de la paperasserie et éviter les goulots d'étranglement.*

**Mise à disposition du Fonds**

*Les Présidents de commissions prendront sur décharge les fonds nécessaires à leur fonctionnement suivant les dépenses éligibles au Fonds dont ils auront la charge de justifier.*

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple -- Un But -- Une Foi

**MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL  
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

**DECHARGE**

**(COMITE DE SUIVI ET D'ASSISTANCE AU MONDE RURAL)**

M-----

CI:-----

Atteste avoir reçu de la tutelle (MDSSN) la somme de :-----

Motif :-----

**L'intéressé**

**Le Gestionnaire**

**P.J. : Liste dépenses éligibles au fonctionnement.**

